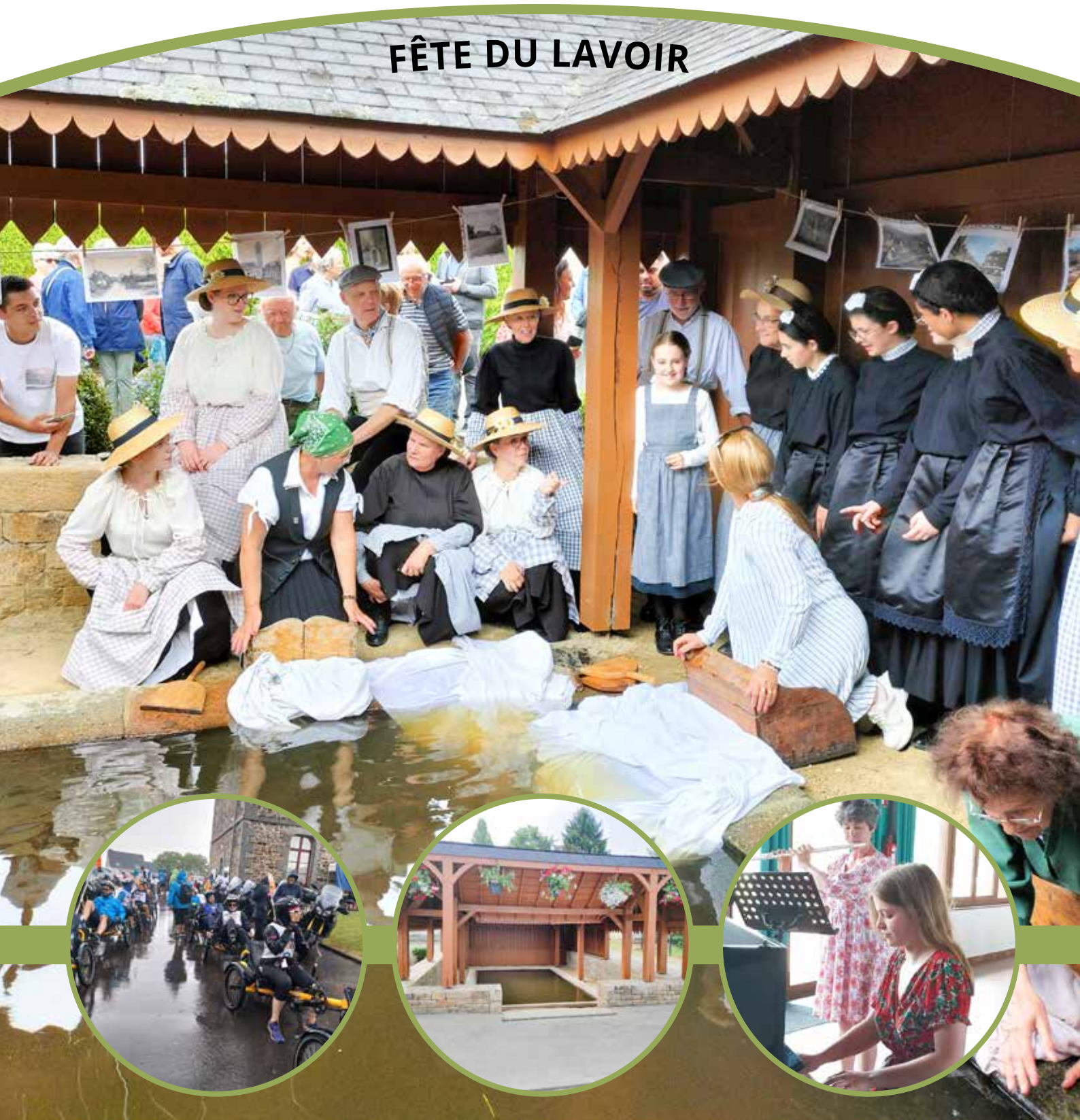


N° 55 JUILLET 2023

La Boussac en **BREF**

BULLETIN MUNICIPAL

FÊTE DU LAVOIR



Le mot du maire	3
La vie municipale (délibérations du conseil municipal)	4
L'urbanisme	14
La vie communale	16
L'état civil	22
La vie associative	23
La médiathèque	30
Informations pratiques	31
Agenda	32



Mairie de LA BOUSSAC

13, rue du Mont-Saint-Michel
35120 LA BOUSSAC
Tél. 02 99 80 01 23
Email : secretariat@laboussac.fr
Site internet : www.laboussac.fr
Application mobile : [IntraMuros](#)

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
Le mercredi 14h00 à 16h30

DELEGATIONS		PERMANENCES
Le Maire	Christine FAUVEL	
1 ^{er} adjointe	Annie DELÉPINE	Jeudi de 10h30 à 12h sur rendez-vous
2 ^{ème} adjoint	David VIGOUR	Mercredi de 14h à 15h sur rendez-vous
3 ^{ème} adjointe	Marie-France SEVESTRE	Mardi de 10h30 à 12h
4 ^{ème} adjoint	Jean-Luc OLLIVIER	Vendredi de 11h à 12h

Nouveaux habitants de LA BOUSSAC

N'oubliez pas de vous présenter en Mairie, munis de votre carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile afin que nous puissions vous informer sur vos diverses démarches (carte grise, inscription sur les listes électorales etc...).
Si vous déménagez, pensez également à nous prévenir de votre départ.

Responsable de la publication

M^{me} Christine FAUVEL - Maire

Comité de rédaction

M^{me} Annie DELÉPINE
M. Rodolphe DION
M^{me} Aurore GEDOUIN
M^{me} Fanny LEMENANT
M^{me} Nadège RICHEUX
M^{me} Marie France SEVESTRE
M. David VIGOUR

Mise en page et impression
Imprimerie Doloise

Crédits photos
La mairie - Les associations



Nous voici déjà à mi mandat. Pour ma part, ces trois dernières années sont passées très vite contrairement aux projets qui semblent très longs à prendre forme.

Pour exemple la révision du PLU entamée depuis septembre 2021. Ce PLU doit définir le devenir de la commune pour les dix prochaines années. Toute la population a été conviée lors d'une réunion publique de présentation le 4 Avril. Nous espérons sincèrement avoir plus de participants lors de la prochaine prévue en fin d'année. Vous avez toujours la possibilité via notre site internet, un registre disponible en mairie ou un simple courrier de nous faire part de vos remarques.

De nouvelles animations sont venues s'ajouter aux traditionnelles manifestations annuelles :

- Le 11 Février un équipage de jeunes boussaquais a souhaité officialiser à la mairie leur participation au voyage humanitaire organisé par l'Association Al'Raid Breizh. Cet équipage, soutenu par la mairie, a remis des fournitures aux enfants défavorisés du sud du Maroc.
- Les 3 et 4 juin l'Association « J'ai 2 notes à vous dire » a présenté des auditions à la salle des fêtes : violon, guitare, batterie et piano ont rassemblé un beau panel de jeunes talents pour le plaisir de leurs familles et amis.
- Le 9 Juin nous avons accueilli une étape du Raid Handi-Valide, challenge sportif interentreprise en binôme. Partis de Rouen le 2 Juin, six équipages ont rallié Rennes le 10 Juin avec une moyenne de 92 kms par jour en tricycle tandem.

Le comité des fêtes a innové en organisant la fête du lavoir le 10 Juin. Journée très agréable avec défilé et repas qui a ravivé de très bons souvenirs à ceux qui avaient participé à son inauguration en 1996.

et cette année nous aurons aussi

Du 14 au 16 Juillet une délégation belge que nous accueillerons avec plaisir dans le cadre de nos échanges. Le feu d'artifice prévu le 15 juillet précèdera un bal populaire animé par un groupe belge.

Enfin le 2 Septembre nous aurons le plaisir d'accueillir le Comice Agricole. Le dernier comice sur

notre commune a eu lieu le 4 septembre 1993 soit 30 ans presque jour pour jour. Le site retenu par le comité est situé au lieu-dit « la Claye ». N'hésitez pas à nous rejoindre.... Tous les bénévoles sont les bienvenus pour nous aider à la réussite de cette journée, dédiée au monde agricole bien sûr mais surtout conviviale et locale. J'espère que vous serez nombreux à nous accompagner pour participer à la réussite de cette manifestation.

Toutes ces animations sont annoncées via l'application « Intra Muros » et sur notre site Internet. Vous y trouverez également de nombreuses informations pratiques communales et intercommunales. Vous découvrirez notamment la possibilité de prendre rendez-vous via le site internet de la commune pour réaliser vos papiers d'identité. En effet, depuis le 19 Juin la commune de La Boussac vous offre la possibilité de réaliser passeport ou carte d'identité en mairie.

Côté technique nous avons fait l'acquisition de 2 réserves d'eau de 5 000 litres chacune. Elles ont été installées par les agents derrière l'atelier. Leur usage est destiné principalement à l'arrosage en période estivale. L'achat d'un véhicule technique est également programmé pour faciliter le travail des agents. La réfection du préau de la cour nord de l'école a été réalisée pendant les vacances du mois d'avril.

L'aire de covoiturage et l'aire de jeux sont en cours de réalisation. L'aménagement paysager et les contrôles de sécurité des jeux n'ayant pas été réalisés les enfants devront encore patienter pour les utiliser.

Par ailleurs une rénovation de la salle des fêtes est envisagée. Un dossier d'Autorisation de Travaux va être déposé mais compte tenu des délais des démarches administratives les travaux ne devraient pas débuter avant Septembre 2024.

En campagne, le fauchage des accotements se poursuit. Des travaux de curage et la réfection de certaines portions de chaussée sont à nouveau programmés cette année ainsi que quelques travaux d'aménagement de voirie aux abords de l'école et rue du Mont Saint-Michel.

Par ailleurs, Madame Christiane RACINNE, agent à l'école, a fait valoir ses droits à la retraite qu'elle prendra à compter du 1er Août. Monsieur Corentin SAMSON nous quittera également début Août pour rejoindre une autre collectivité qui le rapproche de son domicile.

BONNES VACANCES A TOUS

- RENDEZ-VOUS LE 14 JUILLET POUR L'ACCUEIL DE LA BELGIQUE
- LE 15 JUILLET POUR LE FEU D'ARTIFICE
- ET LE 2 SEPTEMBRE POUR LE COMICE AGRICOLE

Le Maire,
Christine FAUVEL

CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous rappelons que les comptes rendus intégraux de tous les conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune :

www.laboussac.fr

Séance conseil municipal 22 novembre 2022

Présents : Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. OLLIVIER Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège, Mme LEMENANT Fanny, M. NOËL David et M. CHAPDELAINE Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme COLLET Mireille a donné procuration à M. OLLIVIER Jean-Luc, M. LOIZEAU Cyrille a donné procuration à Mme DELÉPINE Annie, et Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore a donné procuration à M. NOËL David.

Absents excusés : M. DION Rodolphe et M. RABOURT Jean-Luc.

Secrétaire de séance : David VIGOUR

Convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur ombrières de parking sur le site de la future aire de covoiturage et de jeux

Le 19 mai 2022, le conseil municipal a validé le projet de création d'une aire de covoiturage et d'une aire de jeux. Ce parking disposera d'une capacité d'accueil de 34 véhicules, dont 1 place adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite.

La Commune de La Boussac a été sollicitée par Bretil Sun Park pour l'occupation du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur ombrières de parking. La production de la centrale a pour but d'être injectée sur le réseau public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la procédure de publicité préalable réalisée du 14 octobre 2022 au 4 novembre 2022, à la suite de la manifestation d'intérêt spontanée exprimée par un opérateur.

- Autorise le Maire, à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque sur ombrière de parking avec l'opérateur Bretil Sun Park, dans les conditions présentées ci-dessous :

- o Bretil Sun Park envisage l'installation de deux ombrières photovoltaïques sur ce parking d'une puissance de 150 kWc.
- o La convention d'occupation temporaire sera conclue pour une durée de 30 ans.
- o L'opérateur Bretil Sun Park sera le maître d'ouvrage de l'ombrière photovoltaïque ainsi que son exploitant sur la durée de la convention d'occupation temporaire. Tous les coûts de construction, d'exploitation, de maintenance de cette centrale seront à la charge de l'opérateur Bretil Sun Park.

Eclairage public sur la future aire de covoiturage et de jeux - autorisation de signature d'une convention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation des travaux d'éclairage public sur la future aire de covoiturage et aire de jeux située rue du Mont Saint-Michel pour un coût de 20 707,98 € HT restant à charge de la commune sur une dépense totale de 43 872,84 € HT.

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le budget primitif 2023

Dans l'attente du vote du prochain budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Tarifs 2023 de la location des salles communales

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2023 de la salle des fêtes (maintien des tarifs 2022)

Tarifs 2023 des concessions de cimetière

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2023 du cimetière :

- Concession trentenaire 2 m² : 205 € ou 4 m² : 410 €
- Concession cinquantenaire 2 m² : 360 € ou 4 m² : 715 €
- Cave urne 15 ans : 255 € ou 30 ans : 410 €

Tarifs 2023 des droits de place

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le maintien du tarif forfaitaire par jour de présence et par redevable à 3,50 € pour l'année 2023.

Ecole publique : subventions 2023 des dépenses scolaires

Après avoir entendu l'exposé de Madame DELÉPINE Annie, adjointe en charge des affaires scolaires, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les participations suivantes pour l'année 2023 :

- Fournitures scolaires : 52 € par élève au lieu de 49 € en 2022
- Subvention transports scolaires : 23 € par élève au lieu de 22 € en 2022
- Subvention sorties scolaires 2023 : 21 € par élève au lieu de 20 € en 2022

Contrat groupe d'assurances statutaires : dont acte sur l'augmentation du taux en 2023 pour les collectivités adhérentes avec un effectif égal ou de moins de 20 agents CNRACL

Madame le Maire expose qu'au regard de l'augmentation générale de la sinistralité et notamment de la gravité des arrêts, l'assureur augmente son taux à nouveau à compter du 1^{er} janvier 2023 qui passera à 6,99 %.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce nouvel avenant au contrat d'assurance.

Personnel communal : création d'un emploi et modification du tableau des emplois et des effectifs

Madame Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent technique au grade d'adjoint technique de catégorie C, d'une durée hebdomadaire de 35h à compter du 1^{er} mars 2023.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Intercommunalité – pacte fiscal - avenant relatif à la modification des critères de reversement du foncier bâti communal et répartition du produit de la taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications du pacte fiscal de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel.

Lecture publique – réseau « lire en b@ie » - règlement intérieur et conventionnement de partenariat pour le développement du réseau avec la communauté de communes - approbation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du Règlement intérieur du réseau des médiathèques et bibliothèques « Lire en B@ie » et approuve la Convention de partenariat pour le développement du réseau « Lire en B@ie » avec la Communauté de communes.

Rapport annuel d'activité 2021

Le Conseil Municipal, prend, à l'unanimité, acte de la transmission des rapports annuels suivants :

- Rapport annuel de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel.

Questions diverses

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel a décidé de reporter la mise en place de la redevance incitative pour les déchets ménagers. En effet, les élus communautaires se sont rendus compte que le coût estimé pour la mise en œuvre de cette redevance est largement dépassé. Néanmoins, il sera bien procédé à l'harmonisation de la redevance des déchets ménagers avec l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne qui est encore soumise à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. De plus, la déchetterie de Pleine Fougères sera remise aux normes et le nombre de passages des répurgations sera harmonisé sur le territoire.

Séance conseil municipal 23 janvier 2023

Présents : Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. LOIZEAU Cyrille, Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore, Mme RICHEUX Nadège, Mme LEMENANT Fanny, M. NOËL David et M. CHAPDELAINE Jérôme.

Absente ayant donné procuration : Mme COLLET Mireille a donné procuration à M. OLLIVIER Jean-Luc.

Absents excusés : M. DION Rodolphe et M. RABOURT Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la mise en accessibilité du cimetière communal au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Madame le Maire rappelle que l'objet de ce projet est la mise en accessibilité du cimetière communal et notamment la fourniture et la pose de bordure et d'enrobés des allées principales afin de les rendre accessibles à tous et notamment aux personnes à mobilité réduite.

Le montant global de ce projet s'élève à 32 942,90 € HT.

Afin de pouvoir mettre ces travaux en œuvre, Madame le Maire propose le dépôt d'une demande d'aide financière au titre de la DETR au taux de 40 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette demande de subvention.

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la réfection des abat-sons de l'église communale au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Madame le Maire rappelle que l'objet de ce projet est la réfection à l'identique de l'ensemble des abat-sons de l'église ainsi que les éléments de protection contre l'intrusion des volatiles. Les supports métalliques présentent de forte corrosion et des scellements parfois absents.

Le montant global de ce projet s'élève à 47 451,10 € HT.

Afin de pouvoir mettre ces travaux en œuvre, Madame le Maire propose le dépôt d'une demande d'aide financière au titre de la DETR au taux de 40 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette demande de subvention.

Demande de subvention du produit des amendes de police 2023 - aire de covoiturage

Madame le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération de création d'une aire de covoiturage comprenant 35 places de stationnement et d'une aire d'arrêt de bus.

Le coût du projet est estimé à 258 000 € HT soit 309 600 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

Acquisition d'un bien immobilier - terrain défense incendie - Le Gruer

Dans le cadre du développement de la défense extérieur contre l'incendie sur la commune, l'implantation d'une bâche incendie est nécessaire au lieu-dit « le Gruer ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir environ 122 m² de la parcelle C 954, appartenant à Monsieur JACQUES Steven et Madame MEZERETTE Flora - 16 Le Gruer - 35120 LA BOUSSAC, pour la somme de 1 830 €.

Subvention exceptionnelle - association à l'Raid Breizh

A l'Raid Breizh est une association créée par 3 jeunes Bretons passionnés par les voyages et souhaitant se rendre utile en participant à un projet humanitaire. Motivés, dynamiques, inventifs et volontaires, les membres de l'association ont pour but d'aider les enfants défavorisés et de porter haut les couleurs bretonnes durant la traversée de l'Espagne et du Maroc.

Grâce à la création de leur association, ses membres souhaitent participer à la 3^{ème} édition du NomadRaid qui se déroulera du 12 au 23 février 2023. Il s'agit d'un raid-aventure au Maroc dans le but culturel et solidaire le long de 4 000 kilomètres.

Séance conseil municipal 23 février 2023

A bord d'une Peugeot 205, l'équipage traversera les montagnes de l'Atlas, le désert du Sahara, le canyon d'Errachidia, la vallée du Ziz avec pour objectif de récolter et d'acheminer trois vélos et environ 20 kilogrammes de matériels à destination des villages isolés du désert marocain.

L'association A l'raid Breizh sollicite la commune de La Boussac en réalisant un don financier et en devenant sponsor de l'aventure. En échange la commune disposera d'un encart publicitaire sur la Peugeot 205. Madame le Maire précise que deux membres de l'association sur les trois qui la compose, sont des habitants de La Boussac.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association A l'raid Breizh.

Personnel communal : instauration du télétravail

Madame le Maire rappelle que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE (Madame Annie DELEPINE) et 2 abstentions (Messieurs Cyrille LOIZEAU et Jérôme CHAPDELAINE), décide l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} février 2023.

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - habilitation au centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine

Madame le Maire rappelle que la commune adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, il est proposé de participer à une nouvelle consultation organisée par le CDG35.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à la consultation.

Présents : Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. LOIZEAU Cyrille, M. RABOURT Jean-Luc, Mme LEMENANT Fanny et M. CHAPDELAINE Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme COLLET Mireille a donné procuration à M. OLLIVIER Jean-Luc, M. DION Rodolphe a donné procuration à Mme SEVESTRE Marie-France et Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore a donné procuration à Mme LEMENANT Fanny.

Absents excusés : Mme RICHEUX Nadège et M. NOËL David.

Secrétaire de séance : M. CHAPDELAINE Jérôme

Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme

La Commune de La Boussac est dotée d'un PLU approuvé le 30 mai 2011, modifié le 2 juillet 2012, le 16 décembre 2013, le 23 mai 2016 et le 28 mai 2018. Au regard du bilan et par délibération en date du 19 octobre 2021, le Conseil Municipal a décidé de mettre en révision son PLU.

Les études ont débuté en septembre 2021. Une première réunion avec les personnes publiques associées a eu lieu le 21 septembre 2022 pour échanger sur le diagnostic territorial ainsi que sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le 4 avril 2023, une réunion publique doit être organisée pour présenter ces éléments à la population.

Plusieurs réunions internes ont eu trait au PADD. Cependant, le Code de l'Urbanisme prévoit qu'un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme.

En conséquence, Madame le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal doivent débattre ce jour, en présence de Madame CAZAUX, urbaniste au Cabinet Prigent & Associés, sur le PADD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le PADD :
- Prend acte de la tenue ce jour, au sein du Conseil Municipal, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet de PLU, ainsi que le prévoit l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.
- Autorise Madame le Maire à surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan (conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme).

Approbation des comptes de gestion 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif du budget communale 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur David VIGOUR, 2^{ème} adjoint, adopte à l'unanimité le compte administratif de la commune qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement :	
Dépenses :	801 725,48 €
Recettes :	1 075 651,82 €
Soit un excédent de fonctionnement : 273 926,34 €	

Investissement :	
Dépenses :	442 073,88 €
Recettes :	521 937,54 €
Soit un excédent d'investissement : 79 863,66 €	
Résultat global : 353 790 €	

Approbation du compte administratif du budget annexe 2022 – lotissement Le Grand Plantis

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur David VIGOUR, 2^{ème} adjoint, adopte à l'unanimité le compte administratif du lotissement qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement :	
Dépenses :	60 463,91 €
Recettes :	229 953,19 €
Soit un excédent de fonctionnement : 169 489,28 €	

Investissement :	
Dépenses :	37 674,98 €
Recettes :	27 248,90 €
Soit un excédent d'investissement : 10 426,08 €	
Résultat global : 159 063,20 €	

Validation du devis de la SAS SEE YOU SUN pour le bardage en bois du futur abribus de l'aire de covoiturage

Le futur abribus de l'aire de voiturage sera composé d'une ombrière photovoltaïque installée par la société SEE YOU SUN faisant office de toiture pour les voyageurs. Dans un souci de protection de ces derniers contre le vent et les intempéries et dans le cadre d'un aspect architectural plus intégré dans le paysage il convient de procéder à la pose d'un bardage en bois de la structure susvisée. Etant donné que la structure photovoltaïque appartiendra à la société SEE YOU SUN, un devis a été sollicité auprès de cette dernière.

Le montant du devis reçu est de 10 200 € HT pour la fourniture et la pose du bardage bois sur la totalité du fonds et des côtés du futur abribus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société SEE YOU SUN.

Convention de financement avec la région Bretagne pour l'aménagement d'une aire multimodale – aire de covoiturage

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire de covoiturage, la commune de La Bousac a saisi le Conseil Régional de Bretagne pour une demande de subvention pour l'aménagement d'une aire multimodale (1 quai de stationnement pour les cars, du stationnement pour 2 roues, un abri pour les vélos, des cheminements piétons, 35 places de parking dont une pour les PMR). Cet arrêt est un arrêt prioritaire du Schéma Directeur d'Accessibilité. Il est desservi par la ligne 17a du réseau de car BreizhGo et par 5 circuits scolaires à destination de Pleine-Fougères, Dol-de-Bretagne, Combours et St Malo. Actuellement, ce sont 96 scolaires inscrits sur cet arrêt.

Sur la base des estimations transmises

par la Commune, le montant prévisionnel de l'opération d'aménagement de l'arrêt multimodal est de 32 337,50 € HT.

La subvention de la Région est fixée à 70% du montant HT de cette opération. La participation financière de la Région s'élève donc à 22 636,25 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de financement entre la Région Bretagne et la commune de La Boussac.

Séance conseil municipal 29 mars 2023

Présents : Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. LOIZEAU Cyrille, M. RABOURT Jean-Luc, Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore, Mme RICHEUX Nadège, Mme LEMENANT Fanny, M. NOËL David et M. CHAPDELAIN Jérôme.

Absente ayant donné procuration : Mme COLLET Mireille a donné procuration à M. OLLIVIER Jean-Luc.

Absent excusé : M. DION Rodolphe.

Secrétaire de séance : Mme DELÉPINE Annie

Affectation des résultats du budget communal 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter un montant de 260 000 € à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2023 de la commune.

Vote des taux d'imposition – taxes locales 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition en 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **36,98 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **46,43 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **12,06 %**

Approbation du budget primitif 2023 – budget communal

Conformément aux articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique, Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état

2022 des indemnités perçues par les élus. Cet état doit être présenté préalablement au vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 de la commune tel que présenté :

- Section de fonctionnement : **993 000 €**
- Section d'investissement : **950 000 €**

Approbation du budget primitif 2023 – budget lotissement Le Grand Plantis

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du lotissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à 246 500 € pour la section de fonctionnement et à 18 426,08 € pour la section d'investissement.

Lancement d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural – La Hublinais

Madame le Maire expose que le chemin rural dit de « La Hublinais » n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser. Son usage est déjà exclusivement réservé par le seul propriétaire riverain, Monsieur Bruno CARRÉ qui a demandé de l'acquérir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin rural et de fixer le prix de vente forfaitaire à 2 500 €.

Principe d'échange de terrain d'emprise d'un chemin rural – le Prieuré

Madame le Maire propose de régulariser un échange de terrains entre la commune et la SCEA La Ballue représentée par Monsieur et Madame Marc LEMONNIER, agriculteurs. Le chemin rural qui traversait leur propriété a été déplacé afin que le chemin de randonnée, inscrit au PDIPR, ne passe pas au milieu des bâtiments agricoles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose un échange de terrain aux conditions de la loi, afin de garantir la continuité du chemin rural, sans réduction de largeur et permettant au minimum le passage d'un tracteur avec broyeur. Il est précisé que le terrain cédé à la commune doit être dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural. Les frais seront partagés pour moitié entre la SCEA La Ballue et la commune.

SIG – service unifié sur le territoire du pays de Saint-Malo – conventionnement 2023-2027

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'évolution du temps agent dédié et de la participation financière de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel au service unifié, à l'échelle du Pays de Saint-Malo, en matière de « système d'information géographique » et approuve les termes de la nouvelle convention de partenariat pour le fonctionnement de ce service.

Indemnité de gardiennage 2023 - église

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2023 à la somme de 370,30 €.

Modification des statuts du SDE 35 (Syndicat Départemental d'Énergie)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie 35 liée à la création en 2023 d'un nouveau service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Convention de participation - risque prévoyance - centre de gestion d'Ille-et-Vilaine

Les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir le risque santé et le risque prévoyance. Cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 selon un minimum de 7 € brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1^{er} janvier 2026 selon un minimum de 15 € brut mensuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le CDG35. Une participation sera accordée aux agents qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence.

Informations diverses

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avant-projet des travaux de réhabilitation et de rénovation de la salle des fêtes communale approuvé par la commission bâtiments. Elle précise que pour poursuivre dans cette démarche une Autorisation de Travaux (AT) doit être constituée. Une durée de 10 mois de travaux serait nécessaire et ceux-ci pourraient débuter en septembre 2024.

Madame le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de l'aire de covoiturage et de jeux. La commune est dans l'attente de l'accord du permis de construire des ombrières et de la déclaration préalable du parking afin de poursuivre les travaux.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'après un rendez-vous avec le SDE 35, un plan pluriannuel va être lancé afin de procéder au remplacement des ampoules halogènes, très consommatrices d'énergie, par des ampoules LED. Un état des lieux des équipements existants va être engagé. A priori, il n'y aurait que les ampoules halogènes à changer sauf pour les candélabres à boules encore existants qui seraient à changer dans leur intégralité. Le plan pluriannuel serait réalisé sur deux années (2023 et 2024). La somme qui resterait à la charge de la commune serait d'environ 60 000 € (30 000 € par année) après déduction d'une subvention du SDE 35 de 80 % de la somme totale. Madame le Maire sollicitera le Conseil Municipal lors de la prise de décision après l'état des lieux du SDE 35.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réunion publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme aura lieu le mardi 4 avril à 20h à la mairie dans la salle du conseil. Elle portera sur la présentation du diagnostic territorial et du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Séance conseil municipal 4 mai 2023

Présents : Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. LOIZEAU Cyrille, M. RABOURT Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège, Mme LEMENANT Fanny, M.

NOËL David et M. CHAPDELAINE Jérôme.

Absentes ayant donné procuration : Mme COLLET Mireille a donné procuration à M. OLLIVIER Jean-Luc, Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore a donné procuration à M. NOËL David.

Absent non excusé : M. DION Rodolphe.

Secrétaire de séance : Cyrille LOIZEAU

Validation avant-projet sommaire – mise aux normes et restructuration de la salle des fêtes communale

Madame le Maire présente les plans de l'avant-projet ainsi que le programme des travaux élaborés par le cabinet C-MOI de Combourg. Cet avant-projet a été présenté à la commission bâtiments communaux le 27 mars 2023.

Madame le Maire indique que les travaux s'étaleraient sur une durée de 10 mois à partir de septembre 2024. Une fois l'Autorisation de Travaux accordée, un maître d'œuvre devra être nommé afin de réaliser l'avant-projet définitif, déposer une déclaration préalable de travaux et lancer les marchés de travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avant-projet sommaire et le programme des travaux élaborés par le cabinet C-Moi pour un coût estimatif de 572 125 € HT et autorise Madame le Maire à déposer une Autorisation de Travaux auprès des services compétents.

Attribution des subventions aux associations 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions accordées aux associations suivantes :

Associations communales	Subventions
ACCA	600 €
Club de l'Amitié	810 €
Anciens Combattants, Veuves et Citoyens de la Paix	500 €
Amicale Laïque	500 €
Amicale Laïque jouets de Noël	6 €/élève
Liens d'Amitiés La Boussac-Lede/Oordegem	500 €
J'ai Deux Notes à vous Dire	280 €
Théâtre de la Baie	280 €
Comité des Fêtes de La Boussac	1200 €
CCAS	6 500 €

Un crédit de **32 €** est également voté pour chaque élève de LA BOUSSAC participant à des séjours linguistiques ou d'études organisés par les établissements secondaires qu'ils fréquentent en 2023.

Attribution des marchés de voirie 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution des travaux d'enrobés à chaud de la voie communale n° 17 entre les lieux-dits Le Frêne et les Hauts Parfonds à l'entreprise EUROVIA pour un coût de 29 160 € HT.
- Approuve l'attribution des travaux de curage de fossé de diverses voies communales à l'entreprise SARL HEUZE-PORCHER pour un coût de 5 800 € HT.
- Approuve l'attribution des travaux de Point à Temps Automatique à l'entreprise LESSARD TP pour un coût de 11 085 € HT représentant environ 15 tonnes.

Installations classées pour la protection de l'environnement – GAEC du Soleil le Vent – avis du conseil municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande du GAEC DU SOLEIL LE VENT en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation des effectifs bovins laitiers de l'élevage situé au lieu-dit «l'Angevinière» sur la commune de Sains.

Modification du tableau des emplois et des effectifs – suppression de postes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer trois emplois de catégorie C afin de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux départs en retraite de plusieurs agents.

Création d'un poste non permanent – contrat de projet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de service de 22.5/35^{ème} afin de mener à bien le projet suivant :

- La mise en place et le déploiement d'un dispositif de recueil des titres sécurisés (Carte nationale d'Identité et Passeport) pour une durée d'une année à compter de l'installation technique du dispositif de recueil en mairie. En effet, la commune sera prochainement habilitée par la préfecture pour recueillir les demandes de cartes d'identité et de passeport et ainsi aider à l'accélération des démarches.

Compte administratif de la commune 2022

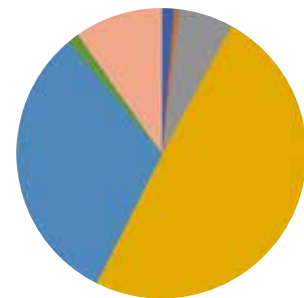
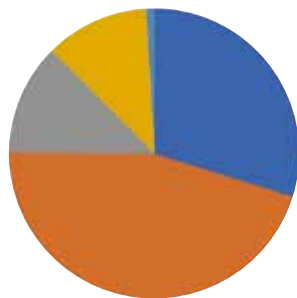
Le conseil municipal du 23 février 2023 a approuvé les résultats du compte administratif 2022 de la commune.

Budget de fonctionnement

Un excédent de fonctionnement de **273 926,34 €** se dégage avec un total des dépenses de 801 725,48 € et un total de recettes de 1 075 651,82 € dont un excédent antérieur reporté de 14 813,20 €.

Dépenses de fonctionnement	Montant 2022
charges à caractère général	239 019,69 €
charges de personnel	363 666,73 €
autres charges de gestion courante	92 314,95 €
charges financières	7 165,58 €
charges exceptionnelles	290,00 €
Dotations aux provisions	107,53 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	99 160,00 €
Total	801 725,48 €

Recettes de fonctionnement	Montant 2022
résultat de fonctionnement reporté 2021	14 813,20 €
atténuation de charge	6 008,06 €
produits des services, du domaine et ventes diverses	65 227,15 €
impôts et taxes	533 023,71 €
dotations, subventions et participations	336 094,92 €
autres produits de gestion courante	13 841,93 €
produits financiers	2,53 €
produits exceptionnels	106 640,32 €
Total	1 075 651,82 €



Budget d'investissement :

Le budget connaît un excédent de 79 863,66 € avec un total de dépenses de 442 073,88 € et un total de recettes de 521 937,54 € dont un excédent antérieur reporté de 65 401,67 €.

Il a été réalisé notamment en 2022 :

- L'aménagement de la rue des Lavandières pour un montant de 171 087,88 €.
- La modernisation de la voirie pour un montant de 59 970,96 € (année 2021 et 2022)
- la création de cheminements piétons pour un montant de 24 243,60 € avec la perception de 8 081,20 € de subvention DETR
- Les études pour l'aire de covoiturage et de jeux pour la somme de 17 600 €
- L'acquisition d'un micro-tracteur Iseki pour le service technique pour la somme de 24 624,86 €.
- La révision du plan local d'urbanisme pour 19 080 €

Dépenses d'investissement	Montant
emprunts et cautionnements	68 028,13 €
immobilisations incorporelles	28 719,00 €
immobilisations corporelles	58 505,09 €
immobilisations en cours	286 821,66 €
Total	442 073,88 €

Recettes d'investissement	Montant
dotations, fonds divers et réserves	332 422,25 €
subventions d'investissement	24 952,62 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	99 161,00 €
excédent reporté 2021	65 401,67 €
Total	521 937,54 €

Budget primitif 2023

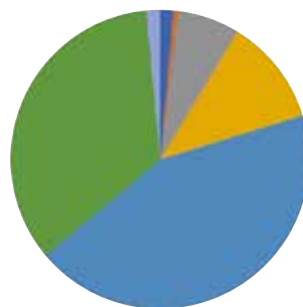
Le budget primitif 2023 a été voté le 29 mars avec un budget de fonctionnement à hauteur de 993 000 € et celui d'investissement à hauteur de 950 000 €.

Budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Montant 2023
charges à caractère général	297 675 €
charges de personnel	381 500 €
atténuation de produits	5 000 €
virement à la section d'investissement	200 704 €
autres charges de gestion courante	96 060 €
charges financières	6 900 €
charges exceptionnelles	700 €
dotations provisions semi-budgétaires	300 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	4 161 €
Total	993 000 €



Recettes de fonctionnement	Montant 2023
résultat reporté 2022	13 926,34 €
atténuation de charge	5 400,00 €
produits des services, du domaine et ventes diverses	66 750,00 €
impôts et taxes	144 833,66 €
fiscalité locale	433 670,00 €
dotations, subventions et participations	343 365,00 €
autres produits de gestion courante	14 800,00 €
produits financiers	5,00 €
produits spécifiques	250,00 €
Total	993 000,00 €



Budget d'investissement :

Les principaux investissements programmés sont les suivants :

- L'aménagement d'une aire de covoiturage et de jeux pour la somme de 410 752 €
- Le remplacement des abats sons de l'église pour la somme de 60 000 €
- la modernisation de la voirie pour la somme de 40 000 €
- La modernisation de l'éclairage public en Leds pour la somme de 30 000 €
- Les travaux d'accessibilité au cimetière pour la somme de 30 000 €
- La révision du Plan Local d'Urbanisme pour la somme de 23 920 €
- La poursuite du renforcement de la défense incendie pour la somme de 35 000 €
- L'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service technique pour la somme de 30 000 €
- La refonte administrative du cimetière (plan et registres) pour la somme de 25 100 €.
- La réfection de la toiture du préau de l'école pour 12 000 €

Dépenses d'investissement	Montant
emprunts et cautionnements	67 910 €
étude PLU	42 358 €
travaux éclairage public	30 000 €
immobilisations corporelles	326 000 €
immobilisations en cours	478 732 €
opérations patrimoniales	5 000 €
Total	950 000 €

Recettes d'investissement	Montant
excédent reporté 2022	79 863,66 €
virement de la section de fonctionnement	200 704,00 €
dotations, fonds diverses et réserves	306 814,34 €
subventions d'investissement	353 457,00 €
opérations patrimoniales	5 000,00 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	4 161,00 €
Total	950 000,00 €

Déclarations préalables accordées

BELLOT Tanguy	9 La Hardouinais	Changement de fenêtres et volets
LIONIS Damien	16 Le Bas Chesnay	Pose de fenêtre de toit et modification d'une fenêtre
BARRÉ Elisabeth	rue de Lavandière	Division en vue de construire
GARCIA Anthony	22 rue de Fougères	Édification d'une clôture
ROUPIE Gaëtan	6 Le Gruer	Changement de fenêtres
GEDOUIN-EL BAOUI Anne-Sophie	10 Launay Belle Fille	Rénovation d'un bâtiment
JOURNEL Loïc	14 rue de la Gare	Changement des fenêtres, édification d'une clôture
CLEMENCEAU Antoine	37 rue de la Croix Bouessée	Pose d'une fenêtre de toit
SCI DE LA VALLEE - PARIS Chantal	12 rue de Fougères	Réfection des peintures extérieures
SCI LA COTERAIS - GAUTIER Eric	1 La Coterai	Édification d'une clôture
BENAÏSSA Maëlle	1 B Les Bas Bouillons	Changement porte de garage par une baie vitrée
ROUAULT Yves	15 rue de la Gare	Remplacement de 3 fenêtres
DUMONT Anne	2 La Hublinais	Modification et création d'ouvertures et pose d'un bardage bois
COMMUNE DE LA BOUSSAC	13 rue du Mont-Saint-Michel	Création d'une aire de stationnement et sanitaires
FRETE Erwan	3 La Coterai	Création d'une ouverture
PICAULT Louis	4 Chemin de la Fléharderie	Création d'un abri pour un véhicule
QUESTEL François	12 bis rue du Mont-Saint-Michel	Construction d'un abri de jardin
GAUTIER Julien	7 La Chenardais	Construction d'une piscine, édification d'une clôture

Permis de construire

REVERT Jean-Michel	10 La Ville Hue	Extension d'habitation et remplacement des menuiseries
POINCHEVAL Mickaël	7 bis Le Bézier	Rénovation d'un bâtiment agricole en habitation
BOURGES Philippe	Le Gruer	Construction de deux maisons individuelles
DESVAUX Edouard	15 rue des Lilas	Construction d'une maison d'habitation
SCEA DE LA COUVRIE - HARDY Stéphane	rue de la Croix Bouessée	Construction d'un hangar de stockage avec couverture de panneaux photovoltaïques
LEDUC Angélique	3 Callouet	Création de cinq ouvertures pour futur logement
BRETI SUN PARK	rue du Mont-Saint-Michel	Construction de quatre ombrières photovoltaïques sur aire de covoiturage
ROUAULT Malo	17 Launay Belle Fille	Construction de deux extensions,
GORON Quentin - TANGUE Salomé	38 rue des Lavandières	Construction d'une maison d'habitation
LAUNAY David	Le Haut Chenay	Construction de trois maisons individuelles

Permis de démolir

DESCHAMPS Jessica	8 La Cocherai	Démolition d'un cellier
-------------------	---------------	-------------------------

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme avance !

Pour rappel, le PLU est un document qui régit l'usage et l'occupation des sols sur la commune. La population est concertée tout au long de la procédure. Des panneaux sont exposés en mairie pour présenter les grandes phases de la procédure.

La révision du PLU a débuté en septembre 2021 par un travail de diagnostic de territoire, qui sert à identifier les enjeux socio-démographiques et environnementaux sur la commune.

S'en suit une longue période d'échanges pour aboutir à l'écriture du projet politique territorial, aussi appelé PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Dans une démarche de concertation avec la population, le diagnostic et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ont été présentés en réunion publique mardi 4 avril 2023, à la mairie.

Madame Marie CAZAUX et Madame Lucie VACASSIN, du bureau d'études Prigent-Associés, ont effectué quelques rappels sur le PLU et ses procédures et ont ensuite exposé la synthèse du diagnostic et les orientations du PADD.

Le PADD, clef de voûte du PLU, définit les grandes orientations de développement du territoire communal en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement pour les 10 prochaines années.



Le PADD s'appuie sur quatre orientations générales, à savoir :

Orientation n° 1 « Conserver la qualité des paysages témoin d'un cadre de vie rural ». Cette orientation se scinde en cinq objectifs :

- Objectif 1.1 : Préserver les espaces naturels sensibles du territoire
- Objectif 1.2 : Assurer la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue
- Objectif 1.3 : Mettre en valeur un paysage structuré par le relief
- Objectif 1.4 : Valoriser et protéger le patrimoine bâti
- Objectif 1.5 : Tendre vers une gestion durable des ressources

Orientation n° 2 « Assurer un développement cohérent prenant en compte la morphologie du bourg ». Cette orientation se décline en cinq objectifs :

- Objectif 2.1 : Poursuivre l'accueil de population
- Objectif 2.2 : Répondre aux besoins de la population en matière de logements
- Objectif 2.3 : Modérer la consommation d'espace à vocation d'habitat
- Objectif 2.4 : Poursuivre un urbanisme maîtrisé
- Objectif 2.5 : Sensibiliser sur les risques naturels et technologiques

Orientation n° 3 « Développer le territoire dans le respect du développement durable ». Elle se décline en deux objectifs :

- Objectif 3.1 : Maintenir l'économie en place et permettre son développement
- Objectif 3.2 : Assurer une gestion économe de l'énergie

Orientation n° 4 « Equiper et relier le territoire pour garantir l'accès à tous ». Cette orientation se décline en trois objectifs :

- Objectif 4.1 : Favoriser l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle
- Objectif 4.2 : Répondre aux besoins de la population
- Objectif 4.3 : Permettre le développement des communications numériques

La présentation a été suivie d'un temps d'échange avec l'assistance.

Il est possible de consulter et de télécharger cette présentation du PADD sur le site de la commune : www.laboussac.fr

Le débat du PADD au sein du conseil municipal avait eu lieu lors de la réunion du 23 février 2023.

L'objectif est d'arrêter le PLU au printemps 2024.

Les phases suivantes consisteront à définir les orientations d'aménagements, ainsi que les règles graphiques et littérales qui s'appliqueront sur le territoire communal. Celles-ci sont la traduction réglementaire des objectifs fixés dans le PADD. C'est lors de la phase suivante que seront définies les règles de constructibilité.



-  Territoire agricole
-  Protéger et préserver la trame bocagère et les boisements associés
-  Limite à l'urbanisation et supprimer toutes extensions linéaires
-  Protéger les cours d'eau et les zones humides associées
-  Tissu urbain à développer dans une compacité en appui sur le centre bourg Polarisation des nouvelles extensions urbaines
-  Continuité écologique à protéger
-  Territoire agricole ou le bocage à disparaître Mettre en place des actions de replantations de haies bocagères



Vous voulez en savoir plus ?
Rendez-vous en mairie au service urbanisme.

Contact
Mairie de La Boussac
13 rue du Mont Saint Michel
35 120 La Boussac
Tél : 02 99 80 01 23
Email : mairie@laboussac.fr
<http://www.la-boussac.fr>



CNI et passeport

Depuis le 19 juin 2023, la mairie de La Boussac offre un nouveau service permettant de réaliser toute demande de création ou de renouvellement de titres d'identité.

Face à la demande accrue de titres d'identité, la Préfecture d'Ille et Vilaine a accepté que notre commune soit habilitée et équipée d'un dispositif de recueil pour la prise d'empreinte digitale, nécessaire à la réalisation des passeports et cartes d'identité. Un nouveau service dédié est donc ouvert au sein de la mairie, **uniquement sur rendez-vous préalable**.

Les créneaux d'ouverture du service sont identiques aux horaires d'ouverture du

secrétariat de mairie, soit tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le mercredi après-midi de 14h à 16h30.

Effectuez une pré-demande sur le site de l'ANTS

Pour faciliter l'instruction de votre carte d'identité et/ou de votre passeport, nous vous recommandons de faire une pré-demande d'acte sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). www.ants.gouv.fr

Une fois la pré-demande faite, prenez rendez-vous en mairie via le module de réservation à l'adresse suivante : www.laboussac.fr
onglet : CNI / PASSEPORT

Pièces à fournir

Lors de votre rendez-vous, il vous sera demandé de présenter des pièces justificatives pour réaliser votre demande de Carte Nationale d'Identité ou votre passeport. Rendez-vous sur l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) pour connaître la liste des pièces à fournir.

Aire de covoiturage et de jeux

Les travaux d'aménagement d'une aire de covoiturage et d'une aire de jeux, sur le terrain en face du cimetière, ont démarré mercredi 8 février 2023.

Pour rappel, l'aire de covoiturage comprendra 35 places de parking dont l'accès s'effectuera par la rue du Mont Saint Michel ainsi qu'un arrêt pour les bus scolaires. Une borne de recharge pour véhicules électrique viendra compléter l'aménagement.

Le parking de l'aire de covoiturage sera équipé d'ombrières photovoltaïques permettant la

production d'électricité. Le tout sera raccordé au réseau public de distribution.

A ce jour, les toilettes et les jeux sont posés. La liaison piétonne qui relie le parking à l'aire de jeux est terminée.

Le permis de construire des ombrières ainsi que celui du parking ont été acceptés dernièrement. Les travaux de construction et d'aménagement vont se poursuivre au cours du 2ème semestre 2023. Ils se termineront avec l'aménagement des espaces verts à l'automne prochain.



Cuves à eau

La commune a installé deux cuves de récupération des eaux de pluie d'une capacité de 5 000 litres chacune, derrière l'atelier communal.



Plantation haie bocagère

A la demande de la commune et en partenariat avec la Communauté de Communes Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel, une séance de plantations d'une haie bocagère a eu lieu début mars autour du stade municipal. Ces plantations se sont déroulées avec les enfants de l'école publique accompagnés de leurs enseignants, des élus et des agents techniques.

Monsieur Timothée NOLOT, technicien Breizh Bocage, a su attirer l'attention des enfants pour bien planter la haie et c'est avec enthousiasme qu'ils ont participé à cette création.



Toiture préau école

La toiture du préau de la cour Nord a été refaite entièrement pour un coût de 13 600 TTC par l'entreprise Noël Couverture, auquel il faut déduire une subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) obtenue auprès de l'Etat d'un montant de 7 000 €.





A l'Raid Breizh

Trois jeunes Breitiliens : Alexandra Barbé, Adeline Fourgault et Antoine Godard, dont deux sont domiciliés à la Boussac, ont fondé l'association A l'Raid Breizh pour participer à la 3ème édition du Nomad Raid, voyage humanitaire qui rallie le sud de la France à Marrakech (Maroc) et qui s'est déroulé entre le 12 février et le 23 février 2023. A bord de leur Peugeot 205, ils ont acheminés deux vélos et 20 km de fournitures aux enfants défavorisés du Sud du Maroc.

Ils s'étaient donné rendez-vous pour leur départ devant la mairie le samedi 11 février entourés de bénévoles et d'élus communaux

dont Madame le Maire et Madame Marie-France SEVESTRE, 3ème adjointe.

Après avoir pris des viennoiseries préparées par Antoine, pâtissier et un bon café chaud offert par le comité des Fêtes, les jeunes ont pu prendre la route vers le Maroc en passant par l'Espagne.

Au programme : un trajet de 4 000 km au départ du Nord de l'Espagne, qui avec 150 autres équipages, les a conduit dans les montagnes de l'Atlas, le désert du Sahara, le canyon d'Errachidia, la vallée du Ziz...

Bravo à ces jeunes bretons.



Comice agricole

30 ans après la dernière édition qui avait eu lieu le samedi 4 septembre 1993, le comice agricole est de retour à La Boussac **le samedi 2 septembre 2023** au lieu-dit « la Claye ».

Au programme, concours d'animaux, concours de labour, expositions matériel agricole, animations diverses.

Cette fête agricole, très attendue par les éleveurs et agriculteurs du canton, se déroule tous les deux ans et change de commune à chaque fois. La dernière s'est déroulée à Saint Marcan, en 2019.

Restauration le midi sur le terrain et banquet le soir à la salle des fêtes avec remise des prix.

Gratuit et ouvert à tous.

Repas des classes 3

Cette journée de retrouvailles aura lieu à La Boussac

Le dimanche 17 septembre 2023 :

- Dépôt gerbe et photo-souvenir près de la mairie vers 11h
- Repas festif à la salle des fêtes à partir de midi

Venez nombreux revoir amis et connaissances, une journée pleine de gaité et de bonne humeur.

Renseignements et réservations auprès de :

- Monsieur Raymond DESLANDES 06-49-61-22-17
- Monsieur Daniel BOULMER 06-73-15-49-91
- Madame Marie-Thérèse LAVOCAT 06-75-51-11-39

Matinée Citoyenne



Afin d'ouvrir à un plus large public, la prochaine matinée citoyenne est fixée au **samedi 14 octobre à 9h00**.

Rendez-vous à la Mairie, avec vos gants et vos outils !

Inscription à la mairie au 02.99.80.01.23
ou secretariat@laboussac.fr



Centre Communal d'Action Sociale

ATELIERS NUMÉRIQUES

Le CCAS avec le concours de l'AGECLIC de Combourg a mis en place des ateliers numériques pour les plus de 60 ans. Ces ateliers ont eu lieu à la mairie du 10 février au 7 avril 2023.

Dix personnes ont répondu présentes, pour se familiariser avec le numérique et c'est dans une

bonne ambiance qu'ils ont pu suivre leurs cours, avec Charlène, animatrice. Les participants ont apprécié la gentillesse et le professionnalisme de celle-ci.

La prochaine animation sera un atelier mémoire et se déroulera à partir de janvier 2024.



REPAS DES AINÉS 2023

Le repas annuel offert aux aînés de plus de 70 ans est programmé le dimanche 1^{er} octobre 2023 à la salle des fêtes. Ce temps de convivialité peut être partagé en famille ou entre amis.

L'école a accueilli l'illustratrice Andrée PRIGENT, en lien avec la bibliothèque de LA BOUSSAC.
Elle a lu plusieurs de ses albums aux classes de GS et de CP.



Elle a ensuite animé un atelier Leporello avec les classes de CE1 et de CE2.



Les quatre classes d'élémentaire sont allées découvrir le milieu marin à Cancale avec l'association Al Ark, ils ont observé la laisse de mer et ont découvert en bateau la faune autour de la Pointe du Grouin.



Les élèves des classe de MS/GS et de CP ont pu, lors de ce 3^{ème} trimestre, mener à bien un projet jardinage dans l'enceinte même de l'école grâce aux carrés potagers installés par la Mairie.



Tout au long de l'année, la classe de CP a effectué une séquence de randonnée dans le bourg de La Boussac, ainsi que la campagne environnante. Les élèves ont découvert le patrimoine local, ainsi que la faune et la flore de la commune.

Ecole

Pour bien finir l'année, Les élèves des classes de TPS-PS-MS et de MS-GS se sont rendus le mardi 6 Juin au Zoo de la Bourbansais. Une très belle journée et de très beaux souvenirs pour tous !



Naissances



Victoire MORIN	11 La Ville Cavou	née le 27 décembre 2022 à Saint-Malo
Gabrielle GOUGEON DELARUE	3 Le Bézier	née le 18 janvier 2023 à Saint-Malo
Elio FEUILLET	12 rue de la Croix Marie	né le 21 avril 2023 à Saint-Malo

Mariage



Maxime PABOEUF et Olivia COSTARD	domiciliés 8 Le Lattay à BROUALAN, résidents 15 rue des Lavandières à LA BOUSSAC, le 10 juin 2023
----------------------------------	---

Noces d'Emeraude

Le samedi 20 mai, Liliane SORIN et Jean-Noël CRUBLÉ, entourés de leurs familles et amis, ont été reçu à la mairie par Madame Annie DELÉPINE, 1^{ère} Adjointe, à l'occasion de leur Noce d'Émeraude.

Liliane est restée très attachée à sa commune natale et c'est donc tout naturellement que Liliane et Jean-Noël ont décidé de marquer ce moment à LA BOUSSAC.

Il y a quarante ans, le 14 mai 1983, Liliane, native de LA BOUSSAC et Jean-Noël s'étaient dit « oui » dans l'ancienne mairie de notre commune.

Ils s'installent ensuite à Saint-Lunaire où ils résident encore aujourd'hui.

Trois enfants sont venus agrandir le cercle familial : Stéphane, David et Jérôme et 5 petits-enfants sont venus compléter ce bonheur : Jean, Théo, Nathan, Antoine et Léa.

Une belle famille qui les entoure de tout leur amour.

Liliane et Jean-Noël, très émus, se sont une nouvelle fois dits « oui ».

Avant la signature du livre d'or de la commune, au nom de Madame Le Maire, Madame Annie DELÉPINE a remis à Liliane et Jean-Noël le diplôme de leur renouvellement de vœux, la copie de leur acte de mariage de 1983, des fleurs. Elle leur a adressé toutes ses félicitations et ses vœux de bonheur.



Décès



Madame Marie BOULMER, née BRUNE	9 Launay Belle Fille	le 1 ^{er} janvier 2023
Madame Fortunée LEMARCHAND née CHELLI	La Ville Allan	le 27 février 2023
Monsieur Gilles LE GALL	4 La Ville Hue	le 16 mars 2023
Monsieur André GENOUVRIER	1 L'Ourmelet	le 19 mars 2023
Monsieur Michel NERAMBOURG	3 Les Cours Lorittes	le 20 mars 2023
Monsieur Michel DELAPORTE	1 Caharel	le 14 mai 2023
Madame Denise LURASCHI	23 rue des Lavandières	le 28 mai 2023
Madame Simone GOUABLIN née DIFFER	6 L'Épinay	le 2 juin 2023



Voilà la belle saison et les grandes vacances se profilent. La fête de l'école organisée le 01 juillet dernier après trois longues années de disette clôtura une année riche en activités. Cela signifie surtout un retour à la normale pour notre association et ça fait vraiment plaisir de vous

retrouver. Les enfants et leurs enseignants nous ont offert un joli spectacle avant de se restaurer et de s'amuser sur les différentes activités de plein air proposées. Un grand merci aux bénévoles et à vous les parents d'élèves qui êtes venus et ont permis le bon déroulement de cette journée.

En début d'année, nous avons réussi à proposer le spectacle « ça Cartoon ! » où la magie et la ventriloquie se sont invités à la salle des fêtes pour les élèves des classes de CP au CM2. Une deuxième date en juin pour les classes de maternelles avec une animation adaptée aux plus petits a régalié les enfants.

Merci aux parents qui nous ont accompagnés lors de ces représentations entièrement financées par l'association et qui permet aux enfants d'accéder à des animations culturelles.

N'oublions pas le samedi 18 mars dernier où a eu lieu le retour de notre traditionnelle soirée Réunionnaise. Encore une fois, une belle soirée placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité. Les membres de l'Amicale ont



confectionné près de 250 repas qui ont séduit l'ensemble des convives.

Pour ceux qui ne connaissent pas ou n'osent pas, n'hésitez pas à venir l'année prochaine !

Nous vous donnons désormais rendez-vous pour notre assemblée générale à la rentrée scolaire, nous vous y attendons nombreux, n'hésitez pas à pousser la porte de l'association car les activités ne manquent pas (repas, déco, jeux...), et tout cela dans la bonne humeur !

Un grand Merci également à tous ceux qui de près ou de loin ont donné un peu de leur temps lors de nos différentes activités et notamment l'encadrement des enfants ou lors de la préparation du repas.

Et bien sûr, nous comptons toujours sur votre présence et participation aux différentes manifestations proposées durant l'année scolaire pour que les enfants puissent continuer à profiter de diverses sorties éducatives, sportives ou culturelles ou bénéficier de matériel spécifique.

Bonnes vacances à tous

L'équipe de l'Amicale Laïque.



Théâtre de la Baie

DES NOUVEAUTES POUR LE THEATRE DE LA BAIE

L'association du Théâtre de la Baie, comptait dans ses ateliers cette année 74 enfants et adolescents ainsi que 11 adultes. Tous ces apprentis comédiens étaient répartis dans des groupes à Dol et Pleine-Fougères. Le siège de l'association demeure à La Boussac.

Pour la première fois, ils ont tous pu donner une représentation à la salle de l'Odyssée à Dol, le 24 juin dernier. Ils ont ainsi pu montrer leur travail effectué cette année. Comme pour les années précédentes, c'est Souhila Taïbi qui encadre les six groupes d'enfants et de

collégiens. Depuis de nombreuses années, Elisabeth Bourdin encadre les adultes.

Un stage gratuit pour enfants a été proposé pendant les vacances de la Toussaint à Pleine-Fougères. Le groupe d'adultes a donné deux représentations de leur pièce « Le réseau Pénélope » à Pleine-Fougères et à Baguer-Morvan.

La soirée de clôture à l'Odyssée a été une grande réussite. Les comédiens comme les spectateurs ont pu apprécier des pièces de qualité dans un lieu les mettant en valeur.

Liens d'Amitiés

LA BOUSSAC / LEDE - OORDEGEM

Le repas choucroute du 5 mars a rencontré un vif succès tant sur place que par la vente à emporter. Un grand merci aux participants ainsi qu'aux bénévoles.

Après le déplacement d'une délégation boussacaise à Lede en 2022, cette année, c'est la venue d'une délégation de nos amis belges à l'occasion de la fête Nationale les **14, 15 et 16 juillet 2023**. Le programme de ces trois jours est le suivant :

- La délégation belge, après avoir déjeunée à Beauvoir et visitée le Mont Saint Michel, arrivera le vendredi soir **14 juillet à La Boussac**. Ils seront reçus officiellement à la mairie vers 18h30. Cet accueil sera suivi d'un buffet à la salle des fêtes avec les familles qui vont les héberger pendant ce week-end.
- **Le samedi 15 juillet**, ils découvriront la cité médiévale de Dinan et effectueront une balade sur la Rance à partir du Vieux port vers l'écluse du Chatelier. En fin d'après-midi à partir de 16h30, le Concerband d'Oordegem assurera une représentation au jardin des Saveurs à Pleine-Fougères. Le soir nous partagerons un repas à la salle des fêtes qui sera ponctué par le feu d'artifice communal tiré à l'occasion de la Fête Nationale. Le bal populaire sera animé par le groupe belge « les Antonio's » comme en 2019.
- **Le dimanche 16 juillet**, le Concerband donnera un second concert en l'église de La Boussac à partir de 10h30. Après un déjeuner à la salle des fêtes, nos hôtes reprendront la direction de la Belgique.

Tous les habitants sont les bienvenus à ces différentes manifestations, en particulier les concerts offerts par le ConcertBand d'une très grande qualité. Ces animations ont pour but de renforcer nos liens d'amitié avec la commune belge de Lede-Oordegem. Les membres du bureau restent à votre disposition pour tout renseignement sur cet accueil.



Dix cyclistes belges ont séjourné une semaine début juin à La Boussac. Ils ont découvert la région à vélo.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles ainsi que les hébergeurs de nos hôtes. Nous remercions également la municipalité pour son accompagnement.

Nous vous souhaitons à toutes et tous un bel été.

Paroisse

Il a été décidé de ne plus organiser la kermesse du 1^{er} dimanche d'août. C'est la fin d'une fête traditionnelle au cœur de l'été dans le site remarquable du château de Landal. Cette kermesse existait depuis 1956.

En revanche, le repas de la Sainte Cécile est maintenu. Il aura lieu le **dimanche 19 novembre 2023** à la salle des fêtes.

Nous vous souhaitons un bel été.

Le comité organisateur

ACCA - Association Communale de Chasse

La saison de chasse 2022-2023 s'achève à **49 adhérents** dans l'association. Lors de cette saison **36 chevreuils** ainsi que **7 sangliers** ont été prélevés. Pour l'ensemble de ces prélèvements des **règles** bien précises ont été appliquées, sur des secteurs prévus par les membres du bureau de l'ACCA et sous leurs responsabilités. Lors de chaque rassemblement, des **consignes de chasse** sont systématiquement indiquées à tous les participants.

Nous souhaitons vous rappeler que la régulation permet de limiter les dégâts causés aux récoltes et de limiter les risques de collisions sur nos routes de plus en plus fréquentées.

Au cours de la saison prochaine, des cartes d'invitation pour la chasse aux petits gibiers seront toujours disponibles à la boulangerie Tostivin au prix de 12€.

Le samedi 27 mai, un concours de pêche a été organisé par le bureau de l'ACCA avec l'aide de nombreux bénévoles.



Une **première édition** prometteuse avec **90 pêcheurs** présents. Le soleil présent lors de cette journée a permis aux pêcheurs, visiteurs ainsi qu'aux bénévoles de passer une très belle journée.

Les organisateurs prévoient **une prochaine édition l'année prochaine**, et comptent sur votre présence.

L'assemblée générale du 11 juin a été l'occasion d'élire un **nouveau bureau**.

Nous espérons que la saison de chasse se déroulera dans de **bonnes conditions** pour les chasseurs ainsi que pour les habitants de la commune.

Le bureau de l'ACCA vous souhaite un bel été à vous et vos proches.



La Boussac, un congélateur collectif

C'est avec regrets qu'après 60 ans de bons et loyaux services, la CUMA de surgélation de La Boussac arrête son activité.

Le compresseur du groupe froid est hors service et non réparable.

Plusieurs milliers d'euros seraient nécessaire pour investir dans un nouveau matériel.

Le bureau

L'été on fait quoi chez Y.O.G.A.I.A.N.A ?

On pratique le Yoga avec la méthode De Gasquet bien sûr...

Planning de Juillet et Août :

- Lundi - Vous prendrez bien une séance de Yoga dans les bois à la forêt de Villecartier le matin de 10h à 11h30 et le soir de 19h à 20h30
- Mardi - Vous prendrez bien une séance de Yoga en Terrasse à La Boussac le matin de 10h à 11h30 et le soir de 19h à 20h30
- Jeudi - Vous prendrez bien une séance de Yoga aux abords du Couesnon à Pontorson (Pôle culturel) le matin de 10h à 11h30 et le soir de 19h à 20h30

10 € la séance d'1h30 Un tapis, une tenue confortable, un coussin pour le bassin et ta belle humeur du jour... Ouvert à toutes !!! **Renseignements : Mathilde 06.40.71.82.76**



J'ai deux notes à vous dire

Toute l'équipe de J2N espère que votre été a débuté aussi chaleureusement que possible !

Sur cette période estivale qui a déjà commencé avec de belles scènes musicales, nous sommes là pour vous rappeler quelques rendez-vous importants. Il y a celui de la vie assurément, et ceux de nos inscriptions aux portes ouvertes.

Cette année, nous nous retrouverons au CDS de St Broladre (35120) - 4 Rue de La Boussaquière - le dimanche 10 septembre 2023 de 10h à 13h.

Venez nombreux pour tester des instruments et rencontrer votre futur professeur, rien de

mieux que les contacts humains pour vivre la musique !

L'été étant toujours rempli de surprises n'hésitez pas à vous abonner à notre site Facebook « J'ai 2 notes à vous dire », et jeter un coup d'oeil sur notre site : <http://www.jai2notesavousdire.com>.

Pour d'autres prises d'infos diverses et variées il vous reste par mail : jai2notesavousdire@gmail.com ou le 06 81 88 91 04.

Tout est dit, au plaisir de vous rencontrer, au gré des notes de la vie de notre merveilleuse Bretagne en Baie !



EPLB La Boussac - Zumba

L'association EPLB, notre coach Camille et ses fidèles adhérentes ont encore passé une année ZUMBACTIVE !

Dans la bonne humeur et avec bienveillance, Camille rappelle que faire de la Zumba est idéal pour travailler le cardio mais aussi pour assainir et tonifier son corps.

Elle sollicite la ceinture abdominale et les membres inférieurs. Elle aide à améliorer la posture et travaille la silhouette. Le petit plus est avant tout son côté ludique.

La dernière séance du mois de juin est consacrée à une présentation des chorégraphies composées par les enfants du groupe « Zumba Kids » puis se termine par une animation regroupant les 3 groupes.

Rappel des cours et horaires dispensés tous les mardis :

- un cours Zumba Kids de 17h30 à 18h15
- un cours Adulte Zumba de 18h15 à 19h00
- un cours Adulte Zumba Strong de 19h à 19h45

Pour plus d'informations merci de contacter Mme LAURENT Véronique : 06 60 51 83 97 – veroniquelaurent35120@gmail.com.

Une séance d'inscriptions pour l'année 2023-2024 aura lieu le samedi 9 septembre 2023 entre 10h et 12h à la salle des fêtes.



Section locale des Anciens Combattants

Cérémonie du 5 décembre 2022

La cérémonie d'hommage « aux femmes et aux hommes, civils ou militaires morts pour la France » de 1954 à 1962 pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie s'est tenue le dimanche 4 décembre 2022.



Assemblée Générale

Samedi 21 janvier 2023 s'est tenue l'assemblée générale des anciens combattants et citoyens de la paix de La Boussac en présence de Madame Annie DELÉPINE, 1^{ère} adjointe.

L'assemblée a débuté par une minute de silence en hommage aux adhérents décédés en 2022. Le bilan des activités a été présenté ainsi que le bilan financier de l'association.

Lors de cette réunion, deux membres ont souhaité quitter le bureau. Il s'agit de Monsieur Maurice DELÉPINE, Président depuis 2017, ainsi que de Monsieur Raymond JOHIER, vice-président.

Trois élus au conseil d'administration ont fait leur entrée : Madame Danielle BECKER, Madame Marie-Annick LEVEL et Monsieur Jérôme CHAPDELAINE.

La composition du bureau est désormais la suivante :

Présidente	Mme Bernadette PIGEON
Vice-présidente	Mme Marie-Annick LEVEL
Trésorier	M. David VIGOUR
Trés.adjointe	Mme Annick GUERIN
Secrétaire	Mme Danielle BECKER
Secrétaire adjoint	M. Jérôme CHAPDELAINE



L'association compte actuellement 38 adhérents, dont 30 citoyens de la paix.

Pour ces derniers, le bureau souligne l'importance de leur engagement et invite les personnes intéressées à venir les rejoindre. Le souhait de l'association est de faire perdurer la mémoire lors des commémorations.

Cérémonie du 8 mai

Lundi 8 mai à 11h, la section a commémoré le 78^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Après la cérémonie religieuse cantonale à Broualan, la cérémonie patriotique s'est poursuivie au monument aux morts, en présence des élus, des membres de l'association et du public présent.

Le message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants a été lu par Madame le Maire, suivi du dépôt des gerbes. Précédée de la sonnerie aux morts, elle a ensuite demandé une minute de silence à la mémoire de tous les morts des conflits anciens et actuels.

La fin de la cérémonie au monument aux morts s'est terminée par la Marseillaise. Le vin d'honneur servi à la mairie a réuni tous les participants.

Les membres de la section se sont ensuite retrouvés autour d'un repas pris au restaurant le Point G à Saint Broladre. A cette occasion, un cadeau fut remis à Monsieur Maurice DELÉPINE en remerciement de ses 6 années de présidence ainsi qu'une fleur à son épouse.



Les membres du bureau restent à la disposition de toutes les personnes qui souhaitent rejoindre la section.

Le bureau vous souhaite un bel été et vous convie aux prochaines cérémonies organisées : le **samedi 11 novembre** pour la commémoration de l'Armistice de 1918 et le **dimanche 3 décembre** pour la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

Le Bureau.

Club de l'Amitié LA BOUSSAC

Le Club de l'Amitié a pour objet de participer à l'animation de la commune et favoriser les rencontres et activités autour et entre retraités.

Voici pour rappel quelques dates de nos rencontres récentes :



Le 10 décembre 2022, le club s'est réuni pour son repas annuel. 124 de nos adhérents ont ainsi profité d'un excellent repas, dans une ambiance des plus festives, animé par Peps Music avec karaoké par table.

Le 19 janvier 2023, Assemblée Générale et galette des rois du club, lequel compte 174 adhérents en 2023. Au programme : compte rendu d'activité, d'orientation et élections des administrateurs avec trois nouvelles entrées.

Le bureau est ainsi constitué :

Présidente	Mme PIGEON Bernadette
Vice-Président	M. MELLIER Bernard
Secrétaire	Mme BECKER Danièle
Secrétaire adjointe	Mme LEVEL Marie-Annick
Trésorier	M. DESLANDES Raymond
Trésorière-adjointe	Mme HUET Marie-Annick
Membres	M. DUPUY Pierre, M. GEDOUIN Claude, Mme LALOY Michelle, Mme GATEBLE Marlène, Mme OLLIVIER Annette



Le 25 mars 2023, le « couscous » traditionnel a connu son niveau le plus fort avec 204 personnes à table et 82 à emporter. Excellent repas animé par Yannick SOURDIN, accordéoniste et chanteur- animateur de grand talent. Danses en lignes et autres ont clôturé la journée pour le plus grand plaisir de tous.

Du 29 avril au 06 mai 2023 : séjour ANCV en Languedoc-Camargue avec visites du Cap d'Agde, Montpellier, Sète, Aigues-Mortes, Pézenas et bien sur diverses visites touristiques.

Du 11 au 18 mai : voyage en Italie dans la région de Naples

Le 23 mai : journée Langoustines à Saint-Quay-Portrieux

La Fête de l'Amitié pour les 50 ans de la fédération départementale a eu lieu **le 13 juin** dernier au château de la Vieuville à Le Chatelier.



Comité des fêtes



Pour notre 2^{ème} marché de Noël qui a eu lieu le 17 décembre 2022, rue du Mont Saint Michel, face à la mairie, nous avons été surpris par un froid sibérien. C'est avec courage que nos exposants locaux ont répondu présent, ainsi que les enfants et les habitants de La Boussac. Le vin chaud et les galettes/saucisse n'ont pas réussi à réchauffer les participants. Les enfants qui ont pu se balader en calèche étaient frigorifiés.

Nous souhaitons de tout cœur vous retrouver le **samedi 16 décembre 2023** avec une météo plus clémentine.

L'assemblée générale s'est déroulée le vendredi **3 février 2023** en présence d'une nombreuse assistance et de Madame le Maire. Le bureau est ainsi constitué :

Présidente	Mme Marie-France SEVESTRE
Vice-Président	M. Christian SEVESTRE
Trésorier	M. Cyrille LOIZEAU
Secrétaire	Mme Pascaline MOULIN
Membres	Mme Danielle FEILLET, M. Didier FEILLET, M. Éric LEBOSSE, Mme Clarisse SEGURA, Mme Martine DESHAIES

Comme à l'accoutumé nous avons organisé notre braderie sur **le parking de la salle des fêtes le lundi 1^{er} mai**. C'est avec plaisir que nous avons reçu nos fidèles exposants pour cette journée de partage et de convivialité, devant les traditionnelles galettes/saucisse, crêpes, boissons chaudes et fraîches.

Dès leur arrivée, les exposants se sont vu offrir une boisson, servie par l'équipe de bénévoles.

Nous souhaitons vous retrouver nombreux à la prochaine braderie qui aura lieu le **4 novembre** à la salle des fêtes.

Le 10 juin dernier s'est tenue la fête du Lavoir. Nous reviendrons dans le prochain bulletin sur cet événement.

Nous renouvelons nos remerciements aux bénévoles, à nos donateurs, la municipalité, et les agents techniques

Toute personne intéressée peut venir nous rejoindre dans cette belle aventure.

N'hésitez pas à nous contacter au :
02 99 56 18 17 ou au 06 86 03 09 12



Médiathèque de La Boussac

Rappel : l'inscription à la médiathèque est gratuite et donne accès à l'ensemble des 12 médiathèques de la communauté de communes. Depuis peu, **la médiathèque dispose d'un ordinateur pour le public.** Si vous le souhaitez, nous pouvons vous aider à « naviguer » sur le site « lire en baie » et ainsi vous donner accès à environ 60 000 ouvrages (romans, romans en gros caractères, policiers, livres documentaires, BD, albums pour enfants, revues.... et plus de 6000 CD et DVD. Les documents sont prêtés pour un mois, ce mois peut être prolongé ; au delà de ce délai, les documents doivent être rendus à la médiathèque pour être disponibles pour les autres lecteurs !

Quelques nouveautés : Laissez-vous guider sur les pas de Napoléon (S. Bern, Lorant Deutsch), l'Arabe du futur 6 (Riad Sattouf), Adèle Blanc-Sec : le bébé des Buttes Chaumont (Tardi), L'autorité bienveillante (Eve Aboukaya), 209 rue Saint-Maur Paris Xème (Ruth Zylberman)...

Nouveaux abonnements : nous sommes abonnés à de nouveaux magazines : la Salamandre, Cuisine actuelle, images doc, pomme d'api, psychologie magazine, l'ami des jardins en plus de la Hulotte que nous recevons déjà.

Une animation jeux de société a été organisée à la médiathèque vendredi 10 février : elle a permis aux participants (25 enfants environ) de découvrir plusieurs jeux de société. Merci à la ludothèque de Dol qui a prêté les jeux, merci à la mairie qui a fourni le goûter !



Accueil de classes : dans le cadre d'un partenariat avec l'école, plusieurs classes sont accueillies régulièrement à la bibliothèque (de la section des moyens-grands de maternelle à la classe de CM2). Les enfants peuvent choisir un livre et écouter une histoire lue par une des bénévoles de la bibliothèque.

Appel à bénévoles :

Si vous aimez être au milieu des livres, les cataloguer, les couvrir, participer à leur choix, rencontrer d'autres lecteurs et faire partie d'une équipe alors devenir bénévole à la bibliothèque de La Boussac s'adresse à vous ! Vous pourrez aussi proposer et participer à des animations.

Les horaires :

mercredi : 10h30 à 12h30

vendredi : 16h30 à 18h

samedi : 10h à 12h

pendant les congés scolaires :

mercredi : 10h30 à 12h

et vendredi : 17h à 18h

Téléphone : 09 67 70 60 11

Mail : gallothequelaboussac@orange.fr

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Gilles qui a été bénévole plusieurs années à la bibliothèque.

Cet été, votre médiathèque reste ouverte ! Les bénévoles :

Béatrice, Clarisse, Corinne, Christine, Eliane, Fanny, Françoise, Joëlle, Marcelle, Marie-Thérèse vous accueilleront en juillet et en août aux permanences du mercredi (10h30 à 12 heures) et du vendredi (17 heures à 18 heures).



Renseignements utiles



Agence postale communale	02 99 58 24 31
Horaires d'ouvertures Lundi, mardi, jeudi,et vendredi de 14h30 à 17h00 - Mercredi de 9h00 à 12h15	
Déchetterie Pleine-Fougères	02 99 48 54 96
Déchetterie Dol-de-Bretagne	02 99 80 33 31
Cabinet médical Docteur MARIO	02 99 80 01 89
Cabinet infirmier - 28 ter rue des Lavandières	02 99 80 03 46
Mme MONVOISIN Emmanuelle - Mme BARDET Sandy - Mme LOISEL Marine	
Cabinet infirmier - 1 allée de l'Ecole	06 47 61 13 74
Mme LOISEL-MATHELIER Céline - Mme CAM-LE CUNFF Christelle	
Cabinet kinésithérapeute 28 ter rue des Lavandières	02 99 80 04 98
Mme METIVIER Virginie - Mme VAUGRENTE Sylvie	
Ecole publique (maternelle et primaire)	02 99 80 02 66
Mme PIOT	
Ecole service périscolaire	
Garderie 7h15 à 8h40 et de 16h45 à 18h45	02 57 64 08 67
Restaurant scolaire 10h30 à 12h	02 57 64 08 68
Pompiers	18
Gendarmerie	17
Dol de Bretagne	02 99 48 02 40
Lundi au samedi de 8h00 à 12h00 - de 14h00 à 18h00	
Dimanche de 9h00 à 12h00 - 15h00 à 18h00	
Pleine Fougères	02 99 48 60 14
Lundi	de 8h00 à 12h00
Mercredi et Samedi	de 14h00 à 18h00

Déchèteries Dol-de-Bretagne et Pleine-Fougères

PLEINE-FOUGERES

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Jeudi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Vendredi	Fermé	14h-17h (18h en été)
Samedi	9h-12h	14h-17h (18h en été)

DOL-DE-BRETAGNE

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h-17h (18h en été)
Mardi	9h-12h (Pro.uniquement)	14h-17h (18h en été)
Mercredi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9h-12h (Pro.uniquement)	14h-17h (18h en été)
Samedi	9h-12h	14h-17h (18h en été)

AGENDA

2^{eme} SEMESTRE 2023

Dates	Evènements
14 juillet 2023	Accueil des Belges
15 juillet 2023	Feu d'artifice à 23h
16 juillet 2023	Concerband-Oordegem - Eglise 10h30
2 septembre 2023	Comice agricole
17 septembre 2023	Repas des classes 3
1 ^{er} octobre 2023	Repas du CCAS
14 octobre 2023	Matinée citoyenne
4 novembre 2023	Braderie et vente de jouets
11 novembre 2023	Cérémonie Armistice 1918
19 novembre 2023	Repas de la Sainte Cécile
3 décembre 2023	Commémoration fin guerre d'Algérie
16 décembre 2023	Marché de Noël